



LASER RUN

Règlement

- 1- Référentiel d'activité
- 2- Objectifs de la formation
- 3- Conditions d'accès à la formation
- 4- Organisation de la formation
- 5- Programme de la formation
- 6- Validation du BF1 Animateur suite à la formation
- 7- Ministère de la défense et fédération des clubs de la défense
- 8- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- 9- Formation continue
- 10- Equivalences
- 11- Validité du BF1 Animateur

La Fédération Française de Pentathlon Moderne vous présente le règlement applicable au Brevet Fédéral 1er degré Animateur de club (BFA) au 1er janvier 2021.

1- Référentiel d'activité

1-1 Appellation :

L'appellation habituelle de l'activité bénévole d'accueil et de découverte de la pratique du Laser Run est celle d'animateur de club.

1-2 Structures concernées:

Cette activité s'exerce dans le cadre de l'association ou accessoirement dans des lieux publics lors d'actions promotionnelles.

1-3 Champ et nature des interventions :

L'animateur de club réalise, de manière autonome, des actions d'accueil, d'animation et d'information du public, dans le cadre de la découverte de l'activité Laser Run

- Il garantit au public des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique dans le souci de son intégrité physique et morale
- Il répond à la demande d'un public désireux d'aborder la pratique en terme :
 - o d'information et d'argumentation sur la pratique,
 - o d'information sur le matériel nécessaire,
 - o de découverte du Laser Run

L'animateur adapte sa pédagogie aux différents publics.

Pour cela il doit :

- Conduire un projet d'accueil et de découverte
- Communiquer sur son activité et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre, en respectant la réglementation de l'activité en vigueur.

1-4 Situation fonctionnelle :

- Il doit être capable d'accueillir et d'informer le public au sein de l'association en vue de la découverte de l'activité Laser Run dont il connaît les matériels d'apprentissage, ainsi que les normes règlementaires.
- Il doit être à même de faire découvrir, en toute sécurité, l'activité au public débutant, jeune ou adulte, en le plaçant dans les meilleures conditions de pratique possibles, tout en lui proposant des situations adaptées et attrayantes
- Il doit connaître les positions de base et les fondamentaux techniques en tir laser et en course à pied, dans le cadre d'une polyvalence permettant la pratique du Laser Run

L'activité de l'animateur est principalement orientée par la mise en place d'une animation s'appuyant sur les fondamentaux techniques ainsi que sur la progression d'apprentissage

L'animateur est la personne ressource pour préparer à la capacité d'utiliser le pistolet laser en toute sécurité

Rappel : il n'est pas possible d'enseigner contre rémunération avec un BFA en Pentathlon Moderne

2- Objectifs de la formation

Former le premier niveau d'encadrement d'un club : des animateurs ayant des compétences leur permettant d'accueillir et de faire découvrir, en toute sécurité, à un public débutant, la pratique du Laser Run, dans l'objectif de les recruter et de les fidéliser au sein de la FF Pentathlon Moderne

3- Conditions d'accès à la formation

3-1 Prérequis :

- Etre licencié à la FFPM
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du Pentathlon Moderne de moins de trois mois (la présentation de la licence validée par un médecin suffit)
- Avoir au moins 16 ans au début de la formation et présenter pour les mineurs une autorisation parentale
- S'inscrire auprès du comité régional d'appartenance de la FFPM ou directement auprès de la FFPM si le club se situe dans une région où il n'y a pas encore de comités régionaux.
- Présenter un projet au sein de sa structure ou d'une structure externe, en lien avec les fonctions d'animateur
- Etre détenteur du PSC1 (ou diplôme équivalent)

3-2 Condition spécifique d'accès pour les personnes en situation de handicap :

Présenter, en sus aux conditions d'accès à la formation, une attestation de la CNS médicale, spécifiant que le handicap du candidat ne risque pas de porter atteinte à la sécurité du public qu'il encadrera dans l'exercice de ses fonctions, une fois le diplôme du Brevet Fédéral d'Animateur de club obtenu.

4- Organisation de la formation

4-1 L'organisation administrative et pédagogique :

Elle est du ressort des comités régionaux de Pentathlon Moderne, sous l'autorité du président du CR et sous la direction d'un cadre technique. Dans le cas où le comité régional n'est pas en capacité d'organiser la formation initiale animateur, le président du comité régional pourra demander au Directeur Technique National (DTN) l'intervention ponctuelle d'un cadre technique. Les frais des intervenants (vacations, frais de déplacement, hébergement et repas) seront à la charge du comité régional.

Cette organisation doit respecter les procédures, les contenus et les programmes définis par la FFPM.

La durée globale de la formation alternée est de 70 heures, se décomposant en :

- 30 heures de formation initiale (centre de formation)
- 40 heures de formation en alternance (situation pédagogique en club).

La formation peut se dérouler sur une semaine ou sur des week-ends espacés, la priorité étant de faciliter l'assimilation des contenus et permettre l'investissement des stagiaires et une mise en pratique en club.

*Nota : les professeurs d'Éducation Physique et Sportive (EPS) ayant suivi la formation **nationale** UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) en Laser Run et **licenciés à la FFPM** peuvent obtenir le BFA après validation d'heures de pratique en club ou au sein de l'UNSS de leur établissement scolaire.*

4-2 La formation en centre :

Elle est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral (quatre Unités de compétences – UC). Cette partie est au cœur du programme de formation. Favorisant les capacités à faire découvrir le Laser Run en toute sécurité et à se situer au sein de la structure club, elle s'appuie sur des interventions liant théorie et pratique. Elle est notamment destinée à préparer puis à réguler le travail en alternance qui est réalisé au sein du club.

4-3 La formation en alternance :

Elle consiste en un stage en situation dans un ou plusieurs clubs, permettant au candidat la mise en pratique, au cours de sa formation initiale des actions d'accueil, d'animation et de découverte de l'activité Laser Run pour un public débutant.

Le contenu et les préparations de ce stage serviront de support à la rédaction d'un rapport d'activité de quatre pages au maximum, exigé pour la validation du diplôme. Le « Livret de formation » complété peut faire office de rapport de stage. Un tuteur de stage sera défini pour chaque stagiaire parmi les personnes ressources du club, reconnues par la FFPM

4-4 Le matériel :

Le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leur matériel (équipements, pistolets laser).

Exceptionnellement pour ceux qui n'en disposeraient pas, les pistolets et les cibles seront mis à disposition par le comité régional organisateur.

5- Programme de la formation

Le programme est articulé en UC faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation en centre et en alternance, tant du point de vue théorique que pratique, par les moyens d'exposés, d'élaboration de fiches, de mises en situation pratique et d'ateliers.

5-1 Capacité à accueillir le public et lui faire découvrir le Laser Run en toute sécurité

UC1: Compétence à organiser la sécurité de la pratique (4 heures) :

L'animateur doit être capable de mettre en place des situations de découverte du Laser Run en toute sécurité pour les pratiquants occasionnels ou les adhérents des clubs de Pentathlon Moderne. Pour cela il doit :

Activité Tir:

- Connaître le matériel spécifique et son utilisation
- Savoir manipuler le pistolet laser
- Savoir charger et vérifier le bon fonctionnement de l'arme
- Savoir régler l'arme
- Connaître les règles générales et les procédures spécifiques de sécurité de la FFPM.

Activité Course

- Connaître la spécificité du milieu (accessibilité, terrains et revêtements , tracé du parcours de course)
- Connaître les règles générales et les procédures spécifiques de sécurité de la FFPM.

UC2: Compétence à accueillir (6 heures) :

L'animateur doit être capable d'accueillir un public diversifié en âge et motivation, pour répondre à ses interrogations sur la pratique du Laser Run de loisir ou de compétition.

Pour cela il doit :

- Savoir accueillir (les règles de base)
- Savoir communiquer
- Connaître les caractéristiques essentielles des disciplines gérées par la FFPM (auto-formation et formation à distance sur le site internet fédéral)
- Savoir s'adapter aux différents publics (mixité, divers groupes d'âge et diverses motivations)
- Savoir mettre en valeur les offres et les services du club
- Savoir mener et conclure un entretien
- Savoir donner envies aux pratiquants de revenir pour une pratique régulière en club

UC3: Compétence à faire découvrir le Laser Run (10 heures) :

L'animateur doit être capable de préparer et de conduire des situations de découverte en plaçant les débutants dans les meilleures conditions de réussite, de plaisir et de sécurité.

Pour cela il doit :

- Savoir prendre un groupe en charge avant la séance (déplacement sur les installations, mise en place du matériel spécifique)
- Savoir mettre en œuvre la pédagogie de la découverte du Tir Laser en s'appuyant et en transmettant les valeurs de la FFPM (progression et plaisir, respect et méthode) ainsi que la progression d'apprentissage
- Savoir faire la démonstration des gestes techniques fondamentaux de la progression d'apprentissage en tir et en course
- Savoir animer une séance type découverte en club et une séance promotionnelle (foires et portes ouvertes)
- Connaître la technique de base en tir laser et en course à pied
- Savoir mettre en place les principaux exercices et progressions spécifiques permettant la mise en situation de réussite

5-2 Capacité à se situer en tant qu'animateur au sein de sa structure

Cette partie sera essentiellement réalisée en lien avec la situation d'alternance

UC4- Compétence à s'intégrer en tant qu'animateur au sein du club: 10 h dont 2h en présentiel et 8 h en FOAD (formation ouverte à distance) :

L'animateur doit connaître le milieu associatif dans lequel il va évoluer et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires. Pour cela il doit connaître :

- Les responsabilités de l'animateur et du club : morale, civile et pénale
- Le dispositif relatif à la licence fédérale et aux assurances
- La législation concernant les pistolets et les cibles laser
- Les contraintes concernant l'organisation d'une épreuve de laser run
- Le règlement sportif laser Run FFPM pour toutes les catégories d'âge

6- Validation du BF1 (BF Animateur) suite à la formation organisée par les comités régionaux

L'obtention du BFA sera prononcée par le président du comité régional, si les conditions énoncées ci-dessous sont remplies.

La validation de la formation sera effective suite à l'obtention de la moyenne ≥ 10 au total des diverses épreuves en l'absence de notes éliminatoires et à la validation du stage en situation auprès d'un club et à la rédaction du rapport d'activité.

Nota : notes éliminatoires si moyenne des notes est < 6 dans chaque épreuve : écrite (réglementation), pédagogique et technique.

6-1 Épreuve écrite :

Questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur le rôle institutionnel de l'animateur (UC1-UC4) – durée 1 heure (sur 40 points).

Organisée le dernier jour de la formation, cette épreuve permet de vérifier les connaissances des candidats autour des grands thèmes traités pendant la formation (sécurité, réglementation, disciplines FFPM, licence, assurance, rôle et responsabilités de l'animateur).

6-2 – Épreuves pédagogique et technique :

Elles portent sur:

- Les capacités à accueillir (UC2 sur 60 points avec un entretien de 15')
- Les capacités à faire découvrir le Laser Run (UC3 sur 60 points avec une séance pédagogique de 30').

Ces deux évaluations sont réalisées tout au long de la formation sous forme de contrôle continu (ateliers, QCM, fiches techniques ou pédagogiques à réaliser).

Dans chaque unité de compétence les formateurs évaluent les savoir-faire et les savoir-être des candidats à l'aide d'une fiche individuelle d'évaluation. Il est possible de ne retenir que la meilleure note, l'objectif n'étant pas de sanctionner les candidats, mais de les former avant tout et de profiter des périodes

d'évaluation pour réajuster leurs compétences et pour apprécier leur motivation et leur capacité à accueillir et animer.

6-2.1 – Épreuve pratique en compétition :

Cette épreuve est obligatoire, mais non éliminatoire.

L'épreuve pratique consiste à prendre en compte le résultat réalisé dans une épreuve officielle de laser run organisée par le comité départemental ou le comité régional de la saison sportive en cours inscrite au calendrier. L'intérêt de cette épreuve fondamentale de l'animateur réside dans le fait que les candidats participent au moins une fois à une compétition officielle.

6-2.2 – Stage en situation auprès d'un club :

Le stage en situation auprès du club sera validé après la transcription de l'avis et de la signature du président de l'association sur le « livret de formation »

Le stage en situation est une partie importante de la formation et pourra ne pas être validé s'il apparaît qu'il n'a pas été réellement conduit.

6-3 Démarches administratives :

La fiche de validation, contresignée par le président du comité régional, sera transmise à la FFPM. Seul le document FFPM officiel de l'année en cours sera enregistré.

Le « livret de formation » des candidats sera validé par le président du comité régional et un cadre technique.

Les candidats seront officiellement enregistrés sur le listing fédéral des formateurs.

Les diplômes, pour l'olympiade 2021-2024, seront établis par la FFPM puis envoyés aux candidats.

6-4 Point particulier pour les candidats mineurs :

Le candidat mineur peut obtenir le BFA, mais ne pourra intervenir en autonomie qu'à partir de sa majorité. En attendant 18 ans, il devra encadrer, seulement sous la responsabilité d'un adulte breveté FFPM

7- Ministère de la Défense et Fédération des Clubs de la Défense.

7-1- Ministère de la Défense

Les diplômés sport de la filière militaire se verront allégés de tout ou partie de la formation des BF Pentathlon Moderne en fonction de leur niveau et spécialité.

Les diplômés visés sont:

- Aide-moniteur d'entraînement physique militaire et sportif (A.D EPMS)
- Moniteur EPMS (diplôme de niveau IV)
- Moniteur-Chef EPMS (diplôme de niveau V nouvelle nomenclature)

7.2 - Fédération des Clubs de la Défense

Une convention de partenariat existe entre la FFPM et la FCD précisant que des formations communes sur les différents niveaux de BF seront mises en œuvre.

Les formations pourront être mises en œuvre si elles répondent aux pré-requis, aux contenus et aux exigences de la FFPM. La FFPM validera directement les pré-requis. Les CRPM seront tenus informés.

Un cadre de la DTN FFPM coordonnera avec le responsable de la FCD la ou les formations.

8- Validation du BF1 (BF Animateur) par VAE

Ce dispositif est accessible aux personnes ayant une réelle expérience d'animation, d'entraînement ou de formation, du fait de leur vie professionnelle ou de leur engagement bénévole, mais n'ayant pas eu le temps de passer les diplômes fédéraux.

Les dossiers seront examinés par le DTN et un cadre technique de la FFPM spécialiste VAE.

Pour que la candidature soit recevable, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'un volume horaire d'activités d'encadrement en relation avec les compétences du BFA équivalent à 200 heures sur les trois dernières années
- Être licencié à la FFPM depuis deux ans minimum (troisième saison sportive)

La VAE est donc une procédure spécifique d'obtention des diplômes de la FFPM à partir de la constitution d'un dossier. Il comprend deux parties : un premier dossier dit de « recevabilité de la démarche

de VAE » et le second d'« étude des compétences acquises par l'expérience » en rapport avec le diplôme visé (se reporter au référentiel d'activité).

Le candidat devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Pentathlon Moderne de moins d'un an.

Lorsque le dossier est recevable, la FFPM peut examiner le compte-rendu d'expériences en lien avec les compétences attendues d'un BF Animateur.

La FFPM examine le dossier de façon à mettre en évidence les compétences en lien avec les capacités à :

- Accueillir le public et lui faire découvrir le Laser Run en toute sécurité
- Se situer en tant qu'animateur dans sa structure.

Le candidat peut être convoqué à un entretien avec la FFPM avant que celle-ci ne statue. L'accès au diplôme sera proposé pour validation au DTN.

9- Formation continue

9-1 Organisateur :

La formation continue des animateurs est du ressort des comités régionaux de pentathlon moderne. Ces actions de formations seront organisées et conduites sous la responsabilité d'un cadre technique, selon un calendrier publié au cours de la saison.

9-2 Thématique pour l'olympiade :

Pour l'olympiade 2021-2024, plusieurs axes de formation peuvent être définis :

- Accueil des publics en situation de handicap dans les clubs
- Accueil des publics sport santé
- Techniques de communication et d'accueil tout public, dans le cadre de cycle de découverte du Laser Run
- Labellisation des animateurs à la fonction tutorale (projet : un tuteur d'animateur par club)

10- Equivalences

10-1 Équivalence dans le cadre des anciens diplômes FFPM:

Des équivalences pour les nouveaux diplômes seront décernées par la FFPM aux personnes ayant obtenu le diplôme fédéral 1er degré délivré avant le 1er janvier 2021.

10-2 Équivalence dans le cadre de BF ou autres diplômes (CQP, BP) d'une des disciplines du Pentathlon Moderne: FF Tir, FF Athlétisme, FF Natation, FF Triathlon :

En fonction de la discipline tout ou partie de la formation sera allégée

Quel que soit l'allègement de formation consenti, tous les candidats devront se présenter à l'examen et justifier d'une implication de **20 heures** dans une structure fédérale FFPM (clubs, comités départementaux ou comités régionaux).

10-3 Équivalence dans le cadre de diplômes étrangers

Un licencié FFPM étranger, participant activement à l'encadrement de son club ou ayant une action avec le comité et ayant passé des diplômes d'entraîneur de Pentathlon Moderne à l'étranger, peut demander une équivalence à la FFPM en réalisant un dossier VAE et en présentant les pièces justificatives ainsi que les contenus de formation du diplôme étranger. La FFPM étudiera la cohérence entre les contenus de formation dispensés à l'étranger et les contenus des diplômes fédéraux de la FFPM.

11- Validité d'un BF1 (BF Animateur):

La validité d'un Brevet Fédéral Animateur (BFA) est définitive, une fois celui-ci obtenu.

Toutefois pour les animateurs en activité, une journée de recyclage sera nécessaire tous les deux ans afin de parfaire leurs connaissances concernant l'évolution du matériel et du règlement Laser Run



TRIATHLE

Règlement

- 1- Référentiel d'activité
- 2- Objectifs de la formation
- 3- Conditions d'accès à la formation
- 4- Organisation de la formation
- 5- Programme de la formation
- 6- Validation du BFI suite à la formation organisée par les ligues
- 7- Ministère de la défense et Fédération des Clubs de la Défense
- 8- Validation du BFI par VAE
- 9- Formation continue
- 10- Equivalences
- 11- Validation du BF2 Initiateur

La Fédération Française de Pentathlon Moderne vous présente le règlement applicable au Brevet Fédéral Initiateur de club – BFI

1- Référentiel d'activité

1-1 Appellation :

L'appellation habituelle de l'activité bénévole d'initiation et de formation des pentathlètes est celle d'initiateur de club.

1-2 Structures concernées:

Cette activité s'exerce dans le cadre de l'association ou accessoirement dans des lieux publics lors d'actions promotionnelles.

1-3 Champ et nature des interventions :

L'initiateur de club réalise de manière autonome des cycles d'initiation en Triathlon géré par la FF Pentathlon Moderne:

- Il garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique, dans le souci de son intégrité physique,
- Il répond à la demande des pratiquants débutants, désireux de progresser dans leur pratique ou de s'initier au triathlon de loisir ou de compétition, en termes :
 - d'information sur les disciplines gérées par la FFPM
 - d'information sur les disciplines natation et laser run
 - d'apprentissage du Triathlon au travers d'une progression technique
 - d'apprentissage des disciplines de compétition.

L'initiateur doit adapter sa pédagogie aux différents publics. Pour cela il doit conduire un projet d'initiation:

- Communiquer sur son activité
- Participer au projet de l'association dans laquelle il encadre en respectant la réglementation de l'activité en vigueur.

L'initiateur de club a une vocation technique et pédagogique. Il a en charge, la formation des jeunes et des adultes. De par son positionnement dans l'apprentissage du Triathlon, il oriente les publics jeunes et adultes intéressés, vers une progression technique dans les trois disciplines et/ou vers l'accès aux premiers niveaux de compétition.

1-4 Situation fonctionnelle :

- Il doit être capable d'initier les adhérents à la pratique du Triathlon
- Il doit maîtriser les fondements techniques dans le cadre d'une polyvalence permettant la pratique de la natation et du Laser Run en compétition
- Il doit connaître les matériels et les normes règlementaires dans les trois disciplines

L'activité de l'initiateur est principalement orientée vers la mise en place d'une initiation s'appuyant sur les fondamentaux techniques du triathlon

Rappel : il n'est pas possible d'enseigner contre rémunération avec un BFI de club.

2- Objectifs de la formation

Former le deuxième niveau d'encadrement bénévole des clubs : des initiateurs ayant des compétences leur permettant d'enseigner les bases techniques, à un public désireux de s'initier, en toute sécurité, pour pratiquer le triathlon géré par la FFPM

3- Conditions d'accès à la formation

3-1 Prérequis :

- Etre licencié à la FFPM et avoir au moins 18 ans au début de la formation (entrée en formation possible à partir de 17 ans pour les titulaires du Brevet Fédéral Animateur)
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du Pentathlon Moderne de moins de trois mois (la présentation de la licence validée par un médecin suffit)
- Etre détenteur du diplôme d'animateur (BF1/BFA)
- S'inscrire à la formation auprès du comité régional
- Présenter un projet au sein de sa structure ou d'une structure externe, en lien avec les fonctions d'initiateur,
- Être titulaire du PSC1
- Satisfaire à un test de sécurité en natation sur une distance de 50 mètres
- Satisfaire au «sauv-nage»

3-2 Possibilités d'accès direct à la formation, par dérogation

- Etre titulaire d'une licence FFPM depuis deux ans
- Avoir un diplôme Jeunesse et Sports de niveau V ou présentation d'un dossier attestant de l'investissement du candidat dans le domaine de l'initiation depuis au moins deux ans (clubs de pentathlon moderne ou autre public).

3-3 Conditions spécifiques d'accès pour les candidats en situation de handicap :

Présenter, en sus aux conditions d'accès à la formation, une attestation de la commission médicale nationale handisport, spécifiant que le handicap du candidat ne risque pas de porter atteinte à la sécurité du public qu'il encadrera, dans l'exercice de ses fonctions, une fois le diplôme du Brevet Fédéral d'Initiateur de club obtenu.

4- Organisation de la formation

4-1 L'organisation administrative et pédagogique :

Elle est du ressort des comités régionaux de pentathlon moderne sous l'autorité du président du comité et sous la direction d'un cadre technique.

Dans le cas où le comité régional n'est pas en capacité d'organiser la formation, le président du CR pourra demander au DTN l'intervention ponctuelle d'un cadre technique. Les frais des intervenants (vacations, frais de déplacement, hébergement et repas) seront à la charge du comité régional.

Cette organisation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis par la FFPM.

La durée globale de la formation alternée est de 80 heures, se décomposant en :

- 40 heures de formation initiale théorique et pratique (centre de formation),
- 40 heures de formation en alternance (situation pédagogique en club).

La formation se déroule sur une semaine ou sur des week-ends, afin de faciliter l'assimilation des contenus et permettre l'investissement des stagiaires et une mise en pratique en club.

4-2 La formation en centre :

Elle est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral (quatre Unités de compétences – UC). Cette partie est au cœur du programme de formation. Favorisant les capacités à initier au Triathlon en toute sécurité et à se situer au sein de la structure club, elle s'appuie sur des interventions liant théorie et

pratique. Elle est notamment destinée à préparer, puis réguler le travail en alternance qui est réalisé au sein du club.

4-3 La formation en alternance :

Elle consiste en un stage en situation, dans un ou plusieurs clubs, permettant au candidat la mise en pratique, au cours de sa formation initiale des actions d'initiation et de formation aux adhérents du club désirant pratiquer le triathlon.

Le contenu de ce stage, ainsi que les diverses préparations serviront de support à la rédaction d'un rapport d'activité de six pages au maximum.

Le « Livret de formation » complété peut faire office de rapport de stage. Un tuteur de stage sera défini pour chaque stagiaire parmi les personnes ressource du club, reconnues par la FFPM

4-4 Le matériel :

Le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leurs matériels.

5- Programme de la formation

Le programme est articulé en UC faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation en centre et en alternance, tant du point de vue théorique que pratique, par le moyen d'exposés, d'élaboration de fiches, de mises en situation pratique et d'ateliers.

5.1- Capacité à initier au Triathlon en toute sécurité

UC1 – Compétence à organiser la sécurité de la pratique (5 heures) :

L'initiateur doit être capable de mettre en place des cycles d'initiation au Triathlon en toute sécurité pour les pratiquants et les autres utilisateurs des installations. Pour cela il doit :

a) Laser Run

- Savoir manipuler, charger, vérifier le fonctionnement du pistolet et de la cible laser utilisées
- Connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité en laser run

b) Natation

- Connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité en natation
- Connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité au bord d'un bassin et les installations attenantes

UC2 – Compétence à organiser une initiation adaptée et de qualité (10 heures) :

L'initiateur doit être capable d'adapter son action pédagogique à un public diversifié en âge et motivation, pour lui donner les éléments techniques fondamentaux permettant l'apprentissage de la natation et du Laser Run.

Pour cela il doit :

- Savoir mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'initiation en Triathlon en s'appuyant et en transmettant les valeurs de la FFPM: contrôle de soi et concentration, engagement et intégration
- Connaître l'organisation générale d'une saison sportive (gestion sportive)

a) Natation

- Connaître les principales caractéristiques des différents publics
- Savoir mettre en œuvre les principales méthodes et moyens d'apprentissage en natation
- Savoir observer, évaluer, définir des objectifs techniques
- Savoir concevoir, élaborer, mettre en œuvre des exercices et des séances
- Savoir appliquer et mettre en œuvre une planification pour les cycles d'initiation

b) Laser Run

- Savoir mettre en œuvre les principales méthodes et moyens d'apprentissage en laser run
- Savoir observer, évaluer, définir des objectifs techniques en course et en tir laser
- Savoir concevoir, élaborer, mettre en œuvre des exercices et des séances où les deux épreuves sont, soit séparées soit combinées
- Savoir appliquer et mettre en œuvre une planification pour les cycles d'initiation

UC3 – Compétence à transmettre les bases techniques (niveau initiation, 20 heures) :

L'initiateur doit être capable d'enseigner les gestes fondamentaux dans une approche globale et analytique lors de la conduite des cycles d'initiation.

Pour cela il doit :

a) Natation (12h)

- Connaître la technique de base et la technique spécifique en natation
- Savoir enseigner les fondamentaux techniques
- Savoir utiliser les progressions techniques spécifiques permettant la pratique compétitive (initiation à la compétition),
- Savoir mettre en œuvre les techniques et compétences spécifiques pour l'initiation
- Savoir utiliser les approches ludiques que permet le Triathlon
- Connaître et appliquer les bases de la communication et de la relation initiateur-initié,
- Connaître les fondamentaux d'organisation de l'épreuve de natation en triathlon et le rôle des juges.
- Conduire des activités d'initiation et d'apprentissage sportif vers l'acquisition du « Pass'sports de l'eau »

b) Laser Run (8h)

- Connaître la technique de base en laser run et la technique spécifique en course et en tir laser
- Savoir enseigner et démontrer les fondamentaux techniques
- Savoir utiliser les progressions et démontrer les techniques spécifiques permettant la pratique compétitive (initiation à la compétition),
- Savoir mettre en œuvre les techniques et compétences spécifiques pour l'initiation
- Savoir utiliser les approches ludiques que permet le Triathlon
- Connaître et appliquer les bases de la communication et de la relation initiateur-initié,
- Connaître les fondamentaux d'organisation d'une compétition de Laser Run lors d'un triathlon et le rôle des juges.

5.2- Capacité à se situer en tant qu'initiateur au sein de sa structure

Cette partie sera essentiellement réalisée en lien avec la situation d'alternance

UC4 – Compétence à s'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club (5 h dont 2h en présentiel et 3 h en FOAD) :

L'initiateur doit connaître le milieu associatif dans lequel il va évoluer et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires.

Pour cela il doit connaître :

- Les responsabilités de la structure où il exerce, les assurances et la licence triathlon
- L'organisation générale du comité régional
- Le règlement sportif triathlon FFPM pour toutes les catégories d'âge
- Les modalités d'organisation d'un triathlon
- Les modalités pour concevoir et monter un projet au sein de son club

6- Validation du BF2 (BF Initiateur) suite à la formation organisée par le comité régional

L'obtention du BF Initiateur sera prononcée par le président du comité régional et le cadre technique, si les conditions énoncées ci-dessous sont remplies.

La validation de la formation sera effective suite à l'obtention de la moyenne ≥ 10 au total des diverses épreuves en l'absence de notes éliminatoires, la validation du stage en situation auprès d'un club et à la rédaction du rapport d'activité.

Nota : notes éliminatoires si moyenne des notes est < 6 dans chaque épreuve : écrite (règlementation), pédagogique et technique.

6.1- Épreuve écrite :

Questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur le rôle institutionnel de l'initiateur (UC1-UC4) – durée 1 heure (sur 40 points).

Organisée le dernier jour de la formation, cette épreuve permet de vérifier les connaissances des candidats autour des grands thèmes traités pendant la formation (règlementation des disciplines du triathlon, licence, assurance, rôle et responsabilités de l'initiateur).

6.2- Épreuves pédagogique et technique :

Elles portent sur la capacité à maîtriser l'activité (sur 60 points UC2) et à initier au triathlon (sur 60 points UC3).

Ces deux évaluations sont réalisées tout au long de la formation sous forme de contrôle continu. Dans chaque unité de compétence les formateurs évaluent les savoir-faire et les savoir-être des candidats à l'aide d'une fiche individuelle d'évaluation.

Il est possible de ne retenir que la meilleure note, l'objectif n'étant pas de sanctionner les candidats, mais de les former avant tout et de profiter des périodes d'évaluation pour réajuster leurs compétences et pour apprécier leur motivation et leur capacité à initier.

6.3- Épreuve pratique en compétition :

Cette épreuve est obligatoire, non éliminatoire

L'épreuve pratique consiste à prendre en compte le total de points réalisé dans une compétition officielle de triathlon organisée par le département ou la région de la saison sportive en cours.

L'intérêt de cette épreuve fondamentale de l'initiateur réside dans le fait que les candidats expriment un niveau réel de pratique réalisé en compétition.

6.4-Stage en situation auprès d'un club :

Le stage en situation auprès du club devra être validé par la FFPM, après la transcription de l'avis et de la signature du président de l'association sur le « Livret de formation » du candidat et suite à l'envoi par le stagiaire du rapport d'activité (le livret de formation initiateur complété pouvant servir de rapport d'activité).

Le stage en situation est une partie importante de la formation et pourra ne pas être validé s'il apparaît à la FFPM qu'il n'a pas été réellement conduit.

6-5 Démarches administratives :

La fiche de validation contresignée par le président du CRPM, sera transmise à la FFPM.

Les candidats seront officiellement enregistrés sur le listing fédéral des formateurs.

Les diplômes, pour l'olympiade 2021-2024, seront établis par la FFPM, puis envoyés directement aux candidats.

7- Ministère de la Défense et Fédération des Clubs de la Défense.

7-1- Ministère de la Défense

Les diplômés sport de la filière militaire se verront allégés de tout ou partie de la formation des BF Pentathlon Moderne en fonction de leur niveau et spécialité si les pré requis sont conformes.

Les diplômes visés sont:

- Aide-moniteur d'entraînement physique militaire et sportif (A.D EPMS)
- Moniteur EPMS (diplôme de niveau IV)

- Moniteur-Chef EPMS (diplôme de niveau V nouvelle nomenclature)

7.2 - Fédération des Clubs de la Défense

Une convention de partenariat existe entre la FFPM et la FCD précisant que des formations communes sur les différents niveaux de BF seront mises en œuvre.

Les formations pourront être mises en œuvre si elles répondent aux pré-requis, aux contenus et aux exigences de la FFPM. La FFPM validera directement les pré-requis. Les CRPM seront tenus informés.

Un cadre de la DTN FFPM coordonnera avec le responsable de la FCD la ou les formations.

8- Validation du BF2 (BF Initiateur) par VAE

Ce dispositif est accessible aux personnes ayant une réelle expérience d'initiation, d'entraînement ou de formation, du fait de leur vie professionnelle ou de leur engagement bénévole, mais n'ayant pas eu le temps de passer les diplômes fédéraux.

Les dossiers seront examinés par le DTN et un cadre technique de la FFPM, spécialiste VAE

Pour que la candidature soit recevable, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'un volume horaire d'activités d'encadrement en relation avec les compétences du BFI équivalent à **300 heures** sur les trois dernières années.
- Etre licencié à la FFPM depuis trois ans au minimum (quatrième saison sportive)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Pentathlon Moderne de moins de un an.

La VAE est donc une procédure spécifique d'obtention des diplômes de la FFPM à partir de la constitution d'un dossier. Il est constitué de deux parties : un premier dossier dit de « recevabilité de la démarche de VAE » et un second d'« études des compétences acquises par l'expérience » en rapport avec le diplôme visé (se reporter au référentiel d'activité).

Lorsque le dossier est recevable, la FFPM peut examiner le compte-rendu d'expériences en lien avec les compétences attendues d'un BFI. La FFPM examine le dossier de façon à mettre en évidence les compétences en lien avec les capacités à :

- Initier au Triathlon en toute sécurité,
- Se situer en tant qu'initiateur au sein de sa structure.

Le candidat peut être convoqué à un entretien avec la FFPM avant que celle-ci ne statue. L'accès au diplôme sera proposé pour validation au DTN.

9- Formation continue

9-1 Organisateur :

La formation continue des initiateurs est du ressort des comités régionaux de pentathlon moderne. Ces actions de formations seront organisées et conduites sous la responsabilité d'un cadre technique, selon un calendrier publié en début de saison.

9-2 Thématique pour l'olympiade :

Pour l'olympiade 2021-2024, plusieurs axes de formation peuvent être définis :

- Accueil des publics en situation de handicap dans les clubs
- Accueil des publics sport santé
- Techniques de communication et d'accueil tout public, dans le cadre de cycle de découverte du Triathlon
- Labellisation des initiateurs à la fonction tutorale (projet : un tuteur d'initiation par club)

10- Equivalences

10-1 Equivalence dans le cadre des anciens diplômes FFPM:

Des équivalences pour les nouveaux diplômes seront décernées par la FFPM aux personnes ayant obtenu le diplôme fédéral 1er degré délivré avant le 1er janvier 2021.

10-2 Equivalence dans le cadre de BF ou autres diplômes (CQP, BP) d'une des disciplines du Pentathlon Moderne: FF Tir, FF Athlétisme, FF Natation, FF Triathlon :

En fonction de la discipline tout ou partie de la formation sera allégée et tout ou partie des UC seront validés

Quel que soit l'allègement de formation consenti, tous les candidats devront se présenter à l'examen et justifier d'une implication de 30 heures dans une structure fédérale FFPM (clubs, comités départementaux ou comités régionaux).

10-3 Équivalence dans le cadre de diplômes étrangers

Un licencié FFPM étranger, participant activement à l'encadrement de son club ou ayant une action avec le comité et ayant passé des diplômes d'entraîneur de Pentathlon Moderne à l'étranger, peut demander une équivalence à la FFPM en réalisant un dossier VAE et en présentant les pièces justificatives ainsi que les contenus de formation du diplôme étranger. La FFPM étudiera la cohérence entre les contenus de formation dispensés à l'étranger et les contenus des diplômes fédéraux de la FFPM.

11- Validité du BF2 Initiateur

La validité du brevet fédéral 2ème degré, BF initiateur, est définitive une fois celui-ci obtenu.

Cependant pour les diplômés en activité une session de recyclage sera nécessaire tous les deux ans afin de suivre l'évolution du matériel spécifique et le règlement FFPM concernant les disciplines du triathlon



**BREVET
FEDERAL 3
FFPM
EDUCATEUR DE CLUB**



TETRATHLON

Règlement

- 1- Référentiel d'activité
- 2- Objectifs de la formation
- 3- Conditions d'accès à la formation
- 4- Organisation de la formation
- 5- Programme de la formation
- 6- Validation du BFE suite à la formation organisée par les ligues
- 7- Ministère de la Défense et Fédération des Clubs de la Défense
- 8- Validation du BFE par VAE
- 9- Formation continue
- 10- Equivalences
- 11- Validité du BF 3 Educateur

La Fédération Française de Pentathlon Moderne vous présente le règlement applicable au Brevet Fédéral Educateur de club (BFE)

1- Référentiel d'activité

1-1 Appellation :

L'appellation habituelle de l'activité bénévole d'éducation et de formation des pentathlètes est celle d'éducateur de club.

1-2 Structures concernées:

Cette activité s'exerce dans le cadre de l'association ou accessoirement dans des lieux publics lors d'actions promotionnelles.

1-3 Champ et nature des interventions :

L'éducateur de club réalise de manière autonome des cycles d'initiation en Tétrathlon géré par la FF Pentathlon Moderne:

- Il garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique, dans le souci de son intégrité physique,
- Il répond à la demande des pratiquants débutants, désireux de progresser dans leur pratique ou de s'initier au tétrathlon de loisir ou de compétition
- Il permet l'accès aux premiers niveaux de compétition régionales, en termes :
 - o d'information sur les disciplines gérées par la FFPM
 - o d'information sur les quatre disciplines (escrime, natation et laser run)
 - o d'apprentissage du Tétrathlon au travers d'une progression technique
 - o d'apprentissage des disciplines de compétition.

L'éducateur doit adapter sa pédagogie aux différents publics.

Pour cela il doit

- Conduire un projet d'initiation en tétrathlon
- Communiquer sur son activité et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre en respectant la réglementation de l'activité en vigueur

L'éducateur de club a une vocation technique et pédagogique. Il a en charge, la formation des jeunes et des adultes

De par son positionnement dans l'apprentissage du Tétrathlon, il oriente les publics jeunes et adultes intéressés vers une progression technique dans les quatre disciplines et/ou vers l'accès à la compétition.

1-4 Situation fonctionnelle :

- Il doit être capable d'initier les adhérents à la pratique du Tétrathlon
- Il doit maîtriser les fondements techniques dans le cadre d'une polyvalence permettant la pratique de l'escrime, de la natation et du Laser Run en loisir et/ou en compétition
- Il doit connaître les matériels et les normes réglementaires dans chaque disciplines

L'activité de l'éducateur est principalement orientée vers la mise en place d'une initiation s'appuyant sur les fondamentaux techniques en proposant des exercices et des enchaînements techniques simples

2- Objectifs de la formation

Former le troisième niveau d'encadrement bénévole des clubs : des éducateurs ayant des compétences leur permettant d'enseigner les bases techniques, à un public désireux de s'initier, en toute sécurité, pour pratiquer le tétathlon géré par la FFPM

3- Conditions d'accès à la formation

3-1 Prérequis :

- Etre licencié à la FFPM et avoir au moins 18 ans au début de la formation (entrée en formation possible à partir de 17 ans pour les titulaires du Brevet Fédéral d'initiateur
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du Pentathlon Moderne de moins de trois mois (la présentation de la licence validée par un médecin suffit)
- Etre détenteur du diplôme d'initiateur (BF2)
- S'inscrire à la formation auprès du comité régional
- Présenter un projet au sein de sa structure ou d'une structure externe, en lien avec les fonctions d'éducateur,
- Être titulaire du PSC1
- Etre titulaire du «Sauv Nag»

3-2 Possibilités d'accès direct à la formation, par dérogation

- Etre titulaire d'une licence FFPM depuis deux ans,
- Avoir un diplôme Jeunesse et Sports de niveau IV et être titulaire d'un BF ou d'un CQP d'une des 4 disciplines du tétathlon (escrime, natation, tir, course) ainsi qu'en triathlon
- Etre titulaire du BNSSA
- Présenter un dossier, attestant de l'investissement du candidat dans le domaine de l'initiation depuis au moins trois ans (clubs de pentathlon moderne ou autre public).

3-3 Conditions spécifiques d'accès pour les candidats en situation de handicap :

Présenter, en sus aux conditions d'accès à la formation, une attestation de la commission médicale nationale handisport, spécifiant que le handicap du candidat ne risque pas de porter atteinte à la sécurité du public qu'il encadrera, dans l'exercice de ses fonctions, une fois le diplôme du Brevet fédéral d'initiateur de club obtenu.

4- Organisation de la formation

4-1 Organisation administrative et pédagogique :

Elle est du ressort des comités régionaux de pentathlon moderne sous l'autorité du président du comité et sous la direction d'un cadre technique.

Dans le cas où le comité régional n'est pas en capacité d'organiser la formation, le président du CR pourra demander au DTN l'intervention ponctuelle d'un cadre technique. Les frais des intervenants (vacations, frais de déplacement, hébergement et repas) seront à la charge du comité régional.

Cette organisation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis par la FFPM.

La durée globale de la formation alternée est de 120 heures, se décomposant en :

- 60 heures de formation initiale théorique et pratique (centre de formation),
- 60 heures de formation en alternance (situation pédagogique en club).

La formation se déroule sur deux fois une semaine ou sur des week-ends afin de faciliter l'assimilation des contenus et permettre l'investissement des stagiaires et une mise en pratique en club.

4-2 Formation en centre :

Elle est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral (quatre Unités de compétences – UC). Cette partie est au cœur du programme de formation. Favorisant les capacités à initier au Tétrathlon en toute sécurité et à se situer au sein de la structure club, elle s'appuie sur des interventions liant théorie et pratique. Elle est notamment destinée à préparer, puis réguler le travail en alternance qui est réalisé au sein du club.

4-3 Formation en alternance :

Elle consiste en un stage en situation, dans un ou plusieurs clubs, permettant au candidat la mise en pratique, au cours de sa formation initiale des actions d'initiation et de formation aux adhérents du club désirant pratiquer le tétrathlon.

Le contenu de ce stage, ainsi que les diverses préparations serviront de support à la rédaction d'un rapport d'activité de huit pages au maximum.

Le « Livret de formation » complété peut faire office de rapport de stage. Un tuteur de stage sera défini pour chaque stagiaire parmi les personnes ressources du club, reconnues par la FFPM

4-4 Le matériel :

Le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leurs matériels spécifiques

5- Programme de la formation

Le programme est articulé en UC faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation en centre et en alternance, tant du point de vue théorique que pratique, par le moyen d'exposés, d'élaboration de fiches, de mises en situation pratique et d'ateliers.

5.1- Capacité à initier au Tétrathlon en toute sécurité

UC1 – Compétence à organiser la sécurité de la pratique (10 heures)

L'éducateur doit être capable de mettre en place des cycles d'initiation au Tétrathlon en toute sécurité pour les pratiquants et les autres utilisateurs des installations. Pour cela il doit :

a) Laser Run

- Savoir manipuler, charger, vérifier le fonctionnement du pistolet et de la cible laser utilisés
- Savoir identifier un dysfonctionnement du matériel (cible et/ou pistolet et comprendre la réparation à faire
- Connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité en laser run

b) Natation

- Savoir repérer le bassin (longueur, largeur, profondeur, lignes d'eau)
- Savoir identifier les différents matériels à disposition: planche, pull boy, paddle, palmes etc..
- Connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité en natation et aux alentours et bord du bassin

c) Escrime

- Savoir vérifier le fonctionnement du matériel spécifique à l'escrime (épée, fil de corps, fil de piste, appareil, etc...)
- Savoir identifier un dysfonctionnement du matériel et comprendre la réparation à faire
- Savoir identifier une petite panne et y remédier
- Connaître les règles générales et procédures spécifiques de sécurité en escrime

UC2 – Compétence à organiser une initiation adaptée et de qualité (15 heures) :

L'éducateur doit être capable d'adapter son action pédagogique à un public diversifié en âge et motivation, pour lui donner les éléments techniques fondamentaux permettant l'apprentissage des deux disciplines.

Pour cela il doit :

a) Laser Run

- Connaître la technique de base et la technique spécifique en laser run
- Savoir manipuler, charger, vérifier le fonctionnement du pistolet et de la cible laser utilisés
- Savoir mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'initiation en Tétrathlon en s'appuyant et en transmettant les valeurs de la FFPM: contrôle de soi et concentration, engagement et intégration
- Connaître les principales caractéristiques des différents publics
- Savoir mettre en œuvre les principales méthodes et moyens d'apprentissage
- Savoir observer, évaluer, définir des objectifs techniques
- Savoir concevoir, élaborer, mettre en œuvre des exercices et des séances
- Savoir appliquer et mettre en œuvre une planification pour les cycles d'initiation en tétathlon
- Créer un cycle d'entraînement aux premiers niveaux de compétition en tétathlon
- Connaître l'organisation générale d'une saison sportive (gestion sportive).
- Connaître le système de points et les différents barèmes et référence y attachant
- Différencier le handicap start et le pack start

b) Natation

- Connaître la technique de base et la technique spécifique en natation
- Savoir mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'initiation en Tétrathlon en s'appuyant et en transmettant les valeurs de la FFPM: contrôle de soi et concentration, engagement et intégration
- Connaître les principales caractéristiques des différents publics
- Savoir mettre en œuvre les principales méthodes et moyens d'apprentissage
- Savoir observer, évaluer, définir des objectifs techniques
- Savoir concevoir, élaborer, mettre en œuvre des exercices et des séances
- Savoir appliquer et mettre en œuvre une planification pour les cycles d'initiation en tétathlon
- Créer un cycle d'entraînement aux premiers niveaux de compétition
- Connaître l'organisation générale d'une saison sportive (gestion sportive).

c) Escrime

- Connaître la technique de base et la technique spécifique en escrime et plus particulièrement celle de l'épée
- Savoir mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'initiation en Tétrathlon en s'appuyant et en transmettant les valeurs de la FFPM: contrôle de soi et concentration, engagement et intégration
- Connaître les principales caractéristiques des différents publics
- Savoir mettre en œuvre les principales méthodes et moyens d'apprentissage
- Savoir observer, évaluer, définir des objectifs techniques
- Savoir concevoir, élaborer, mettre en œuvre des exercices et des séances
- Savoir appliquer et mettre en œuvre une planification pour les cycles d'initiation en tétathlon
- Créer un cycle d'entraînement aux premiers niveaux de compétition
- Connaître l'organisation générale d'une saison sportive (gestion sportive)

UC3 – Compétence à transmettre les bases techniques (25 heures) niveau initiation :

L'éducateur doit être capable d'enseigner les gestes fondamentaux dans une approche globale et analytique lors de la conduite des cycles d'initiation.

Pour cela il doit :

- Savoir enseigner et démontrer les fondamentaux techniques dans les 4 disciplines
- Savoir utiliser les progressions et démontrer les techniques spécifiques permettant les différentes pratiques compétitives (initiation à la compétition)
- Savoir mettre en œuvre les techniques et compétences spécifiques pour l'initiation

- Savoir utiliser les approches ludiques que permet le Tétrathlon
- Connaître et appliquer les bases de la communication et de la relation initiateur-initié
- Connaître les fondamentaux d'organisation d'une compétition de tétrathlon et le rôle des juges.

5.2- Capacité à se situer en tant qu'initiateur au sein de sa structure

Cette partie sera essentiellement réalisée en lien avec la situation d'alternance

UC4 – Compétence à s'intégrer en tant qu'éducateur au sein du club (10 heures dont 4h en présentiel et 6h en FOAD) :

L'éducateur doit connaître le milieu associatif dans lequel il va évoluer et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires.

Pour cela il doit connaître :

- Le rôle et les responsabilités de l'éducateur : morale, civile et pénale
- Les responsabilités de la structure où il exerce, les assurances et la licence tétrathlon, pentathlon
- L'organisation générale de la FFPM
- Le règlement sportif tétrathlon FFPM pour toutes les catégories d'âge
- Les modalités d'organisation d'un tétrathlon
- Les différents aspects et rôles du responsable de projet

6- Validation du BF3 (BF Educateur) suite à la formation organisée par les comités régionaux

L'obtention du BF Educateur sera prononcé par le président du comité régional et le cadre technique, si les conditions énoncées ci-dessous sont remplies.

La validation de la formation sera effective suite à l'obtention de la moyenne ≥ 10 au total des diverses épreuves en l'absence de notes éliminatoires et à la validation du stage en situation auprès d'un club et à la rédaction du rapport d'activité.

Nota : notes éliminatoires si moyenne des notes est < 6 dans chaque épreuve : écrite (réglementation), pédagogique et technique.

6.1 – Épreuve écrite :

Questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur le rôle institutionnel de l'éducateur (UC1-UC4) – durée 1 heure (sur 40 points).

Organisée le dernier jour de la formation, cette épreuve permet de vérifier les connaissances des candidats autour des grands thèmes traités pendant la formation (réglementation des disciplines du tétrathlon, licence, assurance, rôle et responsabilités de l'éducateur).

6.2 – Épreuves pédagogique et technique :

Elles portent sur la capacité à maîtriser l'activité (sur 60 points UC2) et à initier au tétrathlon (sur 60 points UC3).

Ces deux évaluations sont réalisées tout au long de la formation sous forme de contrôle continu. Dans chaque unité de compétence les formateurs évaluent les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être des candidats à l'aide d'une fiche individuelle d'évaluation.

Il est possible de ne retenir que la meilleure note ou de prendre en compte la moyenne, l'objectif n'étant pas de sanctionner les candidats, mais de les former avant tout et de profiter des périodes d'évaluation pour réajuster leurs compétences et pour apprécier leur motivation et leur capacité à initier.

6.3 – Épreuve pratique en compétition :

Cette épreuve est obligatoire, non éliminatoire

L'épreuve pratique consiste à prendre en compte le total de points réalisé dans une compétition officielle organisée par le département ou la région de la saison sportive en cours ou les performances en escrime lors d'une compétition d'escrime. L'intérêt de cette épreuve

fondamentale de l'éducateur réside dans le fait que les candidats expriment un réel niveau de pratique réalisé en compétition.

6.4– Stage en situation auprès d'un club :

Le stage en situation auprès du club devra être validé par la FFPM, après la transcription de l'avis et de la signature du président de l'association sur le « Livret de formation » du candidat et suite à l'envoi par le stagiaire du rapport d'activité (le « Livret de formation » éducateur complété pouvant servir de rapport d'activité).

Le stage en situation est une partie importante de la formation et pourra ne pas être validé s'il apparaît à la FFPM qu'il n'a pas été réellement conduit.

6-5 Démarches administratives :

La fiche de validation contresignée par le président du CR, sera transmise à la FFPM. Seul le document FFPM officiel de l'année en cours sera enregistré).

Les candidats seront officiellement enregistrés sur le listing fédéral des formateurs.

Les diplômes, pour l'olympiade 2021-2024, seront établis par la FFPM, puis envoyés directement aux candidats.

7- Ministère de la Défense et Fédération des Clubs de la Défense

7-1- Ministère de la Défense

Les diplômés sport de la filière militaire se verront allégés de tout ou partie de la formation des BF Pentathlon Moderne en fonction de leur niveau et spécialité si les pré requis sont conformes.

Les diplômes visés sont:

- Aide-moniteur d'entraînement physique militaire et sportif (A.D EPMS)
- Moniteur EPMS (diplôme de niveau IV)
- Moniteur-Chef EPMS (diplôme de niveau V nouvelle nomenclature)

7.2 - Fédération des Clubs de la Défense

Une convention de partenariat existe entre la FFPM et la FCD précisant que des formations communes sur les différents niveaux de BF seront mises en œuvre.

Les formations pourront être mises en œuvre si elles répondent aux pré-requis, aux contenus et aux exigences de la FFPM. La FFPM validera directement les pré-requis. Les CRPM seront tenus informés.

Un cadre de la DTN FFPM coordonnera avec le responsable de la FCD la ou les formations.

8- Validation du BF3 (BF Educateur) par VAE

Ce dispositif est accessible aux personnes ayant une réelle expérience d'entraînement ou de formation, du fait de leur vie professionnelle ou de leur engagement bénévole, mais n'ayant pas eu le temps de passer les diplômes fédéraux.

Les dossiers seront examinés par le DTN et un cadre technique de la FFPM, spécialiste VAE

Pour que la candidature soit recevable, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'un volume horaire d'activités d'encadrement en relation avec les compétences du BFE équivalent à **400 heures** sur les trois dernières années,

La VAE est donc une procédure spécifique d'obtention des diplômes de la FFPM à partir de la constitution d'un dossier. Il est constitué de deux parties : un premier dossier dit de « recevabilité de la démarche de VAE » et un second d'« études des compétences acquises par l'expérience » en rapport avec le diplôme visé (se reporter au référentiel d'activité).

- Etre licencié à la FFPM depuis trois ans au minimum (quatrième saison sportive)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Pentathlon Moderne de moins de un an.

Lorsque le dossier est recevable, la FFPM peut examiner le compte-rendu d'expériences en lien avec les compétences attendues d'un BFE.

La FFPM examine le dossier de façon à mettre en évidence les compétences en lien avec les capacités à :

- Initier au Tétrathlon en toute sécurité

- Se situer en tant qu'éducateur au sein de sa structure

Le candidat peut être convoqué à un entretien avec la FFPM avant que celle-ci ne statue. L'accès au diplôme sera proposé pour validation au DTN.

9- Formation continue

9-1 Organisateur :

La formation continue des éducateurs est du ressort des comités régionaux de pentathlon moderne. Ces actions de formations seront organisées et conduites sous la responsabilité d'un cadre technique, selon un calendrier publié en début de saison.

9-2 Thématique pour l'olympiade :

Pour l'olympiade 2021-2024, plusieurs axes de formation peuvent être définis :

- Labellisation des éducateurs à la fonction tutorale,
- Accueil des publics en situation de handicap dans les clubs (handi et sport adapté)
- Accueil des publics «sport santé»
- Accueil des publics sport en entreprise
- Interventions dans les centres de loisirs et les PIJ

10- Equivalences

10-1 Equivalence dans le cadre des anciens diplômes FFPM:

Des équivalences pour les nouveaux diplômes seront décernées par la FFPM aux personnes ayant obtenu le diplôme fédéral 2ème degré délivré avant le 1er janvier 2021

10-2 Equivalence dans le cadre de BF ou autres diplômes (CQP, BP) d'une des disciplines du Pentathlon Moderne: FF Tir, FF Athlétisme, FF Natation, FF Triathlon :

En fonction de la discipline tout ou partie de la formation sera allégée.

Quel que soit l'allègement de formation consenti, tous les candidats devront se présenter à l'examen et justifier d'une implication de 40 heures dans une structure fédérale FFPM (clubs, comités départementaux ou comités régionaux), ou autre fédération

10-3 Équivalence dans le cadre de diplômes étrangers

Un licencié FFPM étranger, participant activement à l'encadrement de son club ou ayant une action avec le comité et ayant passé des diplômes d'entraîneur de Pentathlon Moderne à l'étranger, peut demander une équivalence à la FFPM en réalisant un dossier VAE et en présentant les pièces justificatives ainsi que les contenus de formation du diplôme étranger. La FFPM étudiera la cohérence entre les contenus de formation dispensés à l'étranger et les contenus des diplômes fédéraux de la FFPM.

11- Validité du BF3 Educateur

La validité du brevet fédéral 3ème degré, BF éducateur, est définitive une fois celui-ci obtenu.

Cependant pour les diplômés en activité une session de recyclage sera nécessaire tous les deux ans afin d'informer et de parfaire ses connaissances concernant l'évolution du matériel spécifique et du règlement national et international dans chacune des disciplines du pentathlon moderne et de ses différents formats, qu'ils soient de loisir ou de compétition.